



PRÉFET DES COTES-D'ARMOR

Communiqué de presse

Saint-Brieuc, le 21 septembre 2017

Abrogation de l'arrêté sécheresse dans le département des Côtes-d'Armor

L'analyse prévisionnelle de l'évolution des stocks des retenues d'eau écartant un risque de pénurie en eau potable et le retour à la normale des débits des principaux cours d'eau du département ont conduit le Préfet à abroger l'arrêté sécheresse du 11 mai 2017 réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département des Côtes-d'Armor.

Sont donc abrogées :

- la réduction des débits réservés afin de préserver la ressource ;
- la réglementation de la gestion des ouvrages en liaison avec les milieux aquatiques ;
- les restrictions d'utilisation de l'eau.

Les services de l'État continueront toutefois à suivre attentivement les évolutions des stocks des barrages, des débits des cours d'eau et des données climatiques dans les prochaines semaines.

Contact :

Direction départementale des territoires et de la mer.

Service environnement, Mission inter services de l'eau et de la nature – 02.96.62.47.86

Contact presse :

Service de Communication Interministériel

Tél : 02.96.62.43.02

Fax : 02.96.62.44.74

courriel : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

Site : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr>